

ENVIRONNEMENT

Extinction de l'éclairage public à partir de septembre 2023



La commune procédera à l'extinction de nuit de l'éclairage public entre minuit et 5h00 du matin du 1er septembre au 31 décembre 2023. Cette expérimentation est nécessaire en raison de la pollution environnementale et de la hausse du coût de l'énergie.



Créé le : 31/08/2023

L'extinction de nuit permettra de ne pas voir le budget impacté par cette augmentation. L'économie réalisée permettra la rénovation de notre parc d'éclairage public qui comprend le renouvellement et la rationalisation des lanternes avec un passage systématique à la technologie LED moins énergivore. De plus, en réduisant la pollution lumineuse nous tuons moins d'insectes, ce qui a un impact positif sur la biodiversité. Selon une étude, un lampadaire allumé tuerait 150 insectes par nuit.

Ces raisons nous ont conduit à prendre la décision d'éteindre provisoirement l'éclairage public pour une durée de 4 mois.